

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022**  
**Procès-verbal n° 11-2022**

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Était absente excusée :** MAGNIN Carine

Le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 13 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Madame Corine FALCOZ est désignée secrétaire de séance.

**1 - Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire**

a. Commande Publique :

Objet du marché	Date de signature du marché	Titulaire du marché et cotraitant	Localité	Montant TTC	Type d'opération	Procédure
Rénovation de l'éclairage public rue des Ecoles et rue des Boriots	04/10/2022	ELECTRA SAVOIE	73130 SAINT AVRE	30270 €	Fourniture et pose de matériel (câblage, candélabre et lanterne)	Marché à procédure adaptée
Rénovation d'un cours de tennis sur l'espace Sainte Thèle	04/10/2022	LAQUET TENNIS	26210 LAPEYROUSE-MORNAY	46140 €	Réfection d'un court de tennis	Marché à procédure adaptée

b. Affaires financières :

Renouvellement des deux lignes de trésorerie de 300 000 € chacune auprès du Crédit agricole des Savoie et de la Caisse d'épargne pour une année :

**Prêteur : Crédit agricole des Savoie**

Durée maximum : 1 an

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 1.46 % (= 2.68 % aujourd'hui)

**Prêteur : La Caisse d'Epargne**

Durée maximum : 1 an

Taux d'intérêt : Au choix de l'emprunteur à chaque tirage :

€STR + marge de 0.80 % (= 1.46 % aujourd'hui)

Ou

TAUX FIXE de 1.75 % l'an

**2 - Fourniture de carburant pour le Centre de secours de Valloire - Convention afférente avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie**

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative à la fourniture de carburant pour le centre d'incendie et de secours de Valloire, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**3 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**4 - Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, l'exercice du droit de préemption urbain simple institué par délibération du 29 avril 2021 est délégué au Maire de Valloire.

La délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2022 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au maire est abrogée.

**5 - Budget principal 2022 : décision modificative budgétaire N° 2**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623 : Alimentation	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0,00 €	15 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6248 : Divers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>97 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres charges	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-70688 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	42 400,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>97 600,00 €</b>	<b>42 400,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2128-180 : VOIRIES DIVERSES	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>47 600,00 €</b>		<b>47 600,00 €</b>

## 6 - Budget eau et assainissement 2022 : décision modificative budgétaire N° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget de l'eau et de l'assainissement, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6156 : Maintenance	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21561-105 : DIVERS TRAVAUX EAU POTABLE	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-105 : DIVERS TRAVAUX EAU POTABLE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-141 : CONDUITE AEP RESERVOIR CHARMETTES	73 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-143 : SECURISATION DESSERTE EN EAU POTABLE SECTEUR COL TELEGRAPHE	0,00 €	3 050,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>73 050,00 €</b>	<b>53 050,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>73 050,00 €</b>	<b>73 050,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>15 000,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>

#### 7 - Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Amélie Giraud pour la saison 2021-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Christian GRANGE ne prenant pas part ni au débat ni au vote, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Amélie Giraud pour la saison d'hiver 2021-2022, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

#### 8 - Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Lucie Silvestre pour la saison 2021-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Lucie Silvestre pour la saison d'hiver 2021-2022, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### 9 - Modification du financement de Valloire Tourisme pour 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'installation d'une Micro-folie dans les locaux de l'AEP, et d'augmenter de 5 025 € le montant du financement 2022 alloué à Valloire Tourisme, le portant ainsi à la somme totale de 1 538 025 €.

#### 10 - Augmentation de la subvention allouée pour 2022 à l'AEP et modification de la convention d'objectifs afférente

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs modifiée à intervenir avec l'AEP pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

#### 11 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour 2022 à l'association du Groupe Folklorique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Corine FALCOZ ne prenant pas part ni au débat ni au vote, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € pour cette année 2022 à l'association du Groupe folklorique de

Valloire afin de financer la publication d'un ouvrage relatifs aux châteaux valloirins (300 exemplaires).

#### **12 - PLU : modification simplifiée N°1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan local d'Urbanisme conformément aux annexes jointes à la présente délibération,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'indiquer que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Valloire aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- que conformément à l'article R 153.21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité et produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le sous-préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

#### **13 - Transaction foncière Commune de Valloire – Madame Céline Gardet**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la transaction foncière à intervenir avec Madame Céline Gardet consistant en la cession de la parcelle communale cadastrée section D n°2540 moyennant un prix net vendeur de huit mille huit cent euros (8800 €), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

#### **14 - Transaction foncière Commune de Valloire – Monsieur et Madame Rouget Jean-Claude et Gisèle**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la transaction foncière à intervenir avec Monsieur et Madame Rouget Jean-Claude et Gisèle consistant en l'acquisition d'une surface de terrain de 1,84 m<sup>2</sup> moyennant un prix net vendeur de sept cent trente-six euros (736 €), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

#### **15 - Transaction foncière Commune de Valloire – Etat (Ministère des Armées) – distraction d'une parcelle forestière**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de demander la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée section A n°450 pour partie,
- d'approuver la transaction foncière à intervenir avec l'Etat (Ministère des Armées), consistant en la cession des parcelles communales cadastrées section A n°48 (b), section A n°450 (d), section A n°635 (f) et section A n°635 (g) moyennant un prix net vendeur de six mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (6285 €), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

#### **16 - Transaction foncière Commune de Valloire – Copropriété L'Adret**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la transaction foncière à intervenir avec la copropriété L'Adret consistant en l'acquisition à l'euro symbolique d'une surface de terrain de 19 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée section J n°1765), les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

#### **17 - Echange foncier Commune de Valloire - Consorts Sigismondi**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'échange foncier sans soulte arrêté à la valeur de 1 000 € tant pour le bien cédé par la Commune de Valloire que pour les biens cédés par les consorts Sigismondi, biens cédés libres de toute location ou occupation et concernant :
  - a) les parcelles cadastrées section K n°624 B d'une surface de 5 m<sup>2</sup> et section K n°625 B d'une surface de 210 m<sup>2</sup> cédées par les consorts Sigismondi à la Commune de Valloire,
  - b) le domaine communal non numéroté d'une contenance de 94 m<sup>2</sup> cédé par la Commune de Valloire aux consorts Sigismondi,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cet échange foncier.

#### **18 - Acquisition d'une emprise nécessaire à la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition par la Commune, moyennant les prix fixés par le service des Domaines, de la parcelle cadastrée section L n°1178 auxquels se rajoute l'indemnité de remploi calculée au taux de 20%, soit un prix net vendeur de 189 €.
- d'accepter que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative dont les frais d'établissement seront à la charge de la Commune,
- d'autoriser Monsieur Dominique Retornaz, premier adjoint, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du code général des Collectivités Territoriales.

#### **19 - Transaction foncière commune de Valloire – Indivision Froment – Société Civile Holding Pect**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la transaction foncière à intervenir avec :

- a) l'indivision Froment consistant en l'acquisition de la parcelle K n°2164 B moyennant un prix net vendeur de quatre cent soixante-quinze euros (475 €), les frais d'acte et de géomètre-expert étant à la charge de l'acquéreur,
  - b) La société civile Holding Pect consistant en l'acquisition de la parcelle K n°2790 moyennant un prix net vendeur de quatre cent soixante-quinze euros (475 €), les frais d'acte et de géomètre-expert étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de transfert de propriété correspondants.

#### **20 - Déclarations d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessous :

- Les conjoints RATEL-ROUGET-COMBAZ vendent un terrain de 358 m<sup>2</sup> situé aux Verneys à Monsieur Delphin ROSSET et Madame Mélanie SPINOSI
- Monsieur et Madame Romain BOTTO vendent un terrain (parking) de 124 m<sup>2</sup> situé aux Verneys à Monsieur Sacha GRANDO et Madame Elisa GRAND
- Monsieur Jean FEYDY vend 3 appartements situés aux Verneys à Monsieur et Madame Romain BOTTO.
- Le syndicat des Copropriétaires « Les chalets de l'Arvette vendent une parcelle de terrain de 85 m<sup>2</sup> située au Dorvet à la SCI de Valloire.
- Monsieur Olivier GOMEZ vend 3 appartements situés Avenue de la Vallée d'Or à la société Pierrot, représentée par Madame Martine GRANGE.
- Monsieur Ludovic POMMERET et Madame Carole POMMERET épouse SAVOYE vendent une maison et terrain attenant d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> situés route des Clots à Monsieur Alain CANONNE.
- Les conjoints TAVEAU vendent une maison d'une superficie de 108 m<sup>2</sup> située aux Plans à Monsieur Medhi BESSAI, Madame BELLOIN Sophie, Monsieur Loïc SEBASTIEN et Madame WILL Kelly.
- Monsieur et Madame Romain BOTTO vendent un terrain (parking) de 124 m<sup>2</sup> situé aux Verneys à Monsieur Adrien FEUTRIER.

#### **21 - Renouvellement des contrats d'assurance de la Commune – Autorisation donnée au Maire de signer les marchés**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance avec les entreprises suivantes, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution :

- LOT 1 : Dommages aux Biens immobiliers et mobiliers de la Commune : MMA
- LOT 2 : Responsabilité Civile générale et responsabilités diverses : SMACL
- LOT 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et accessoires et Bris de Machine : SMACL
- LOT 4 : Assurance de Protection juridique et défense pénale des agents et des élus : SARRE ET MOSELLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 6 octobre 2022 à 20h05.

La secrétaire de séance,  
Corine FALCOZ.



Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.



